

Les problèmes des centres urbains comme ceux des transports et de l'habitation se posent aussi dans les régions qui les entourent. Comme exemple, permettez-moi de citer l'agglomération torontoise où les prix des terrains à bâtir sont si élevés et les terrains si rares que les gens aux revenus moyens, sans parler de ceux à faibles revenus, se verront presque dans l'impossibilité de devenir propriétaires. La solution à certains problèmes de logements de Toronto réside dans les townships de Pickering, Vaughan et Markham, des régions avoisinantes. Ces problèmes seront insolubles à moins qu'ils ne relèvent tous d'une même juridiction. Les municipalités sont trop fragmentées pour les résoudre. Seule la province, à mon avis, est capable de réorganiser les municipalités pour en faire des structures régionales qui permettront de résoudre les problèmes comme le logement, la pollution et les transports.

À mon avis, une condition essentielle à la solution de ces problèmes c'est l'adoption d'une méthode de systèmes, c'est-à-dire une méthode globale concernant la planification et la réalisation. On n'envisage plus désormais le problème du logement comme un problème unique. L'habitation exige le contrôle de la pollution et des systèmes de transport. Les transports à leur tour englobent d'autres questions. L'habitation nous entraîne dans le domaine de l'enseignement et des loisirs. Il faut envisager globalement tous ces problèmes urbains, dans le contexte d'une formule globale des systèmes; là encore, d'après moi, c'est seulement si les provinces jouent leur rôle en plaçant les municipalités dans un cadre régional et en amenant le gouvernement fédéral à participer à la solution de ces problèmes en vertu d'une planification globale, que nous parviendrons à faire des progrès véritables. Autrement dit, c'est un problème intergouvernemental.

Une autre condition de succès, me semble-t-il, c'est d'envisager les choses à long terme. Autrement dit, nous devons songer à l'an deux mille, et non point à cette année ou à l'année prochaine, car nous cherchons à créer un environnement humain convenable, un milieu humain où nous vivrons pendant les décennies à venir. Si vous me permettez de faire une digression, il me semble que cette manière d'envisager les choses à long terme suffit à justifier l'intervention des partis politiques dans les principaux centres urbains. Ce n'est qu'en adoptant ce genre de politique urbaine que l'on pourra prendre des mesures à long terme, des mesures auxquelles des groupes divers pourront adhérer pendant de longues périodes de temps.

[M. O'Connell.]

Pour résoudre les principaux problèmes urbains que beaucoup d'autres ont signalés et que je considère comme des problèmes fondamentaux sans les aborder moi-même, il faut que nous élaborions un mécanisme intergouvernemental. Parlant du rôle du gouvernement fédéral, il ne suffit pas, me semble-t-il, de trouver de nouvelles manières de coordonner dans les centres urbains toutes ses manifestations et ses formes d'activité. C'est ce qu'il fait maintenant par le truchement du ministre chargé de l'habitation et des affaires urbaines. Cependant, assurer une meilleure coordination des fonctions fédérales, de la présence fédérale dans les aéroports, les ports, etc, ne suffit pas.

Il ne suffirait pas non plus, pour résoudre les problèmes urbains, que les provinces ou même les municipalités coordonnent mieux leurs activités. Il faut créer un mécanisme intergouvernemental permettant d'avoir des consultations afin d'aboutir à une planification conçue sur une base régionale et, en fait, pour appliquer les programmes qui découleront de cette planification. J'estime que le ministère de l'Expansion économique régionale nous offre déjà certains exemples de cette planification intergouvernementale à trois échelons. Nous devons nécessairement chercher ces exemples dans les régions à croissance lente. Cependant, comme tous les députés le comprennent certainement, les programmes du ministère sont des programmes urbains; ils sont axés sur les centres de croissance urbaine et font intervenir le gouvernement fédéral dans le domaine urbain grâce à des programmes qui, élaborés de concert avec les provinces, prévoient une collaboration municipale. Ce sont ces programmes d'aménagement urbain qui pour la première fois font intervenir le gouvernement fédéral dans les infrastructures, dans les écoles, dans les routes, dans les canalisations d'eau et d'égout, toutes choses qui sont normalement du ressort des autres gouvernements. Il n'est pas nécessaire de chambarder la constitution à cet égard. La constitution n'est pas un obstacle à la solution des grands problèmes urbains.

**Des voix:** Bravo!

**M. O'Connell:** Le problème réside dans la politique à adopter et non point dans la constitution. Il nous appartient, ainsi qu'aux provinces et aux municipalités qui n'ont pas entrepris à ce sujet leurs propres provinces, de susciter le genre d'approches intergouvernementales qui l'on voit adopter maintenant dans les régions à croissance lente et que l'on pourrait certainement étendre aux régions à croissance rapide, telles que les grands cen-